



## Nous devons payer 1148 euros ce mois ci à cause des charges!

Par **cindy76410**, le **02/10/2009** à **14:02**

Bonjours, je suis locataire depuis octobre 2007. La gestion est faite par une société. Celle ci nous a envoyée un récapitulatif "relevé détailler des dépenses".

Pour ca nous devons payer en plus 348,18 euros (comprenant petit travaux, ménage, eau,espace vert...). Cependant, des compteurs devais être installé au début où nous sommes arrivé (immeuble neuf),ils ont été intallé 1 ans après. Ont ils le droit d'estimer ceque l'on aurait du payer? Les espaces vert n'ont pas vraiment été fait et la société a été changer plusieurs fois! Le ménage a été négliger, plusieurs société et une fraude aurai été faite (la femme du gérant de la société de gestion locative et une gérante d'une société de ménage, elle sous traitait 6h alors qu'elle avait un contrat de 7h). Les petits travaux ne sont pas précisés, cependant nous avons un portail électrique qui tombe en panne régulièrement, je suppose que nous le font également payer. Beaucoup de chose on mal été faite! Je voulais savoir s'il y a un recours. Noous venons de recevoir notre loyer avec les charge notre loyer, des charges provisoire et autres, ce qui revient a 1148 euros pour un moi! Nous avons alluciner! Que faire! Nous ne souhaitons pas payer un telle loyer! Si nous ne payons pas les charhes aurons nous des problemes. Merci de répondre à mon problème.